

ID: 013-211300975-20231106-DELIB102\_23-DE REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE** 

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

# DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

#### Séance du 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune

Présents: Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy - CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André - VINCENTELLI Geneviève - FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle - MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – BOUALEM Sofiane – VARELA Nicolas - ISNARD Robert - BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – BESANÇON Julien

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : M. MORRA Geoffroy

Absent(s) excusé(s):/

Le secrétariat a été assuré par : Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	/
Vote contre :	/
Abstention:	/

N° 102/23 - Présentation du rapport 2022 de délégation de service public pour la gestion des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse

### Rapporteur: Mme AMSELEM

- Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nomenclature: 1.2

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le 09/11/2023

ID: 013-211300975-20231106-DELIB102\_23-DE

Vu la convention de délégation de service public établie pour 6 ans avec l'Association Centre Social les Oliviers, à compter du 1er septembre 2017, et notamment son chapitre VI,

Le délégataire produit chaque année avant le 1 er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service de l'année n-1. Il permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Conformément aux textes, ce rapport doit être examiné en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il est ensuite présenté lors du plus proche Conseil Municipal à l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ce rapport communiqué par le Centre Social les Oliviers à la Commune, a été examiné en CCSPL le 23 octobre 2023.

Il est demandé à l'assemblée de prendre acte de cette communication par délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre la Présidente et le Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 06 novembre 2023.

Christophe LAUFRAY

Le Maire

Le Président de séance

Martine AMSELEM

1ère Adjointe du Maire

La secrétail de séance